



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Identificateur de produit

Nom du produit : P-123 MELON
REACH Reg. N° : Le trioxyde de fer a été enregistré.

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Agent de coloration
Pour plus d'informations sur les utilisations, veuillez-vous référer au portail technologique RIKA (www.rika.cc)
Utilisations déconseillées : Aucune.

3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Fabricant : SamaN
Adresse: 660 rue du Filtre, Victoriaville, Québec, Canada

Téléphone : 819-751-2350

4. Numéro d'appel d'urgence

819-751-2350

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008[CLP]
Ce produit n'est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008[CLP]

Pictogramme(s) de danger : Aucun pictogramme n'est utilisé.
Mot d'avertissement: Aucun mot d'avertissement n'est utilisé.
Mention(s) de danger : Aucune mention de danger.
Précaution(s) : Aucune.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N°. 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

SECTION 3 : Composition/Information sur les composants

3.1 Informations sur la substance/préparation

Description du mélange : Mica enduit de : trioxyde de fer
Informations sur les ingrédients :

Nom de l'ingrédient	N° CE	N° CAS	Classement sous CLP	% (w/w)	N° d'enregistrement
MICA	-	12001-26-2	Non classé	57-61	Exempté de REACH
Trioxyde de fer	215-168-2	1309-37-1	Non classé	39-43	01-2119457614-35-01

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

En cas de doute ou de symptômes persistant, appeler un médecin.

Après inhalation :

Transporter la personne à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Après contact cutané :

De façon générale, le produit n'irrite pas la peau. Toutefois, les contacts prolongés et répétés peuvent provoquer une irritation cutanée. Bien nettoyer avec de l'eau et du savon.

Après contact oculaire :

Aucun effet irritant pour les yeux connu. En cas de contact inattendu, peut engendrer des dommages physiques ou mécaniques légers. Ne devrait pas avoir recours aux premiers soins.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Identification des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : La substance est non-combustible. Sélectionner des moyens de prévention contre le feu et les explosions des autres substances utilisées.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucune information disponible.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N°. 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome isolant et des vêtements de protection appropriés ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer à la SECTION 8 pour l'équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, eaux de surface/eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer, rassembler et retirer avec précaution. Éviter les remontées de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur une manipulation sécuritaire.
Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.
Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Empêcher la formation de poussière. Prévoir des aspirateurs en cas de formation de poussière. Des extracteurs sont requis sur toutes les machines utilisées pour les processus de traitement thermique ou d'élimination des éclats. Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

7.2 Conditions d'entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bien fermé dans un espace sec. Température de stockage : aucune restriction.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.2, aucune utilisation spécifique n'est stipulée.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N°. 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

N° CAS : 12001-26-2	Valeurs limites d'exposition professionnelle	
	Longue durée / Huit heures	Courte durée
Autriche	Aérosol inhalable - 10 mg/m ³	-
Belgique	3 mg/m ³	-
Danemark	Fibres par cm ³ - 0,3 mg/m ³	Fibres par cm ³ - 0,3 mg/m ³
Suisse	Aérosol respirable - 3 mg/m ³	-
N° CAS : 1309-37-1	Valeurs limites d'exposition professionnelle	
	Longue durée / Huit heures	Courte durée
Autriche	Aérosol respirable - 5 mg/m ³	Aérosol respirable - 10 mg/m ³
Belgique	2 ppm 5 mg/m ³	-
Danemark	3,5 mg/m ³	7 mg/m ³
Hongrie	Aérosol respirable – 6 mg/m ³	-
Pologne	5 mg/m ³	10 mg/m ³
Espagne	5 mg/m ³	-
Suède	5 mg/m ³	-
Suisse	Aérosol respirable – 3 mg/m ³	-
Royaume-Unis	5 mg/m ³	10 mg/m ³

DNEL (Niveau Dérivé Sans Effet) pour les travailleurs et la population générale :

Non disponible.

Valeurs PNEC (Concentration Prédite Sans Effet) :

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Fournir un système d'échappement local ou de ventilation de l'enceinte de traitement.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux/visage :

Porter une protection oculaire/faciale

Protection de la peau :

Porter des gants/vêtements de protection pour éviter tout contact.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N°. 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

Protection respiratoire : En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition environnementale :
Ne pas vider dans les égouts.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence :	Poudre fluide, rouge brun
Odeur :	Inodore
Taille des particules :	10-60µm (80% sous cette gamme)
pH :	4-9 (suspension aqueuse à 10%)
Perte au séchage :	≤0,5% (105°C)
Absorption d'huile :	50-70 g/100g
Densité :	2,8-3,4 g/cm ³
Densité apparente :	15-40 g-100ml
Solubilité dans l'eau :	Presque insoluble
Point de fusion :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non disponible
Point de rupture :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas automatiquement
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif
Propriétés oxydantes :	Non disponible

9.2 Autre information

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées (Voir section 7; manipulation et entreposage).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux oxydants forts, acide fort et alcali fort.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N°. 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune information disponible.
Corrosion /irritation cutanée:	Aucun effet irritant.
Lésion/irritation oculaire grave :	Aucun effet irritant.
Sensibilité respiratoire ou cutanée :	Aucun effet sensibilisant connu.
Mutation des cellules germinales :	Aucune information disponible.
Cancérogénicité :	Aucune information disponible.
Toxicité reproductive :	Aucune information disponible.
STOT- exposition unique :	Aucune information disponible.
STOT- exposition répétées :	Aucune information disponible.
Danger d'aspiration :	Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation PBT/vPvB n'est pas disponible car aucune évaluation chimique n'a été réalisée.

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations locales et nationales. Le produit est classé

comme non dangereux. Cependant, les produits non dangereux peuvent devenir des déchets nocifs selon la quantité d'élimination. Consulter avant de disposer de quelconques produits chimiques.

SECTION 14 : Informations relatives au transport



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant non marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Autorisations :

Aucune information disponible.

Restrictions d'utilisation :

Aucune information disponible.

EINECS :

#CAS 12001-26-2 n'est pas répertorié.

#CAS 1309-37-1 est répertorié.

Autre réglementation chimique

N° CAS	USA TSCA	Canada DSL	Australie AICS	Corée ECL	Japon ENCS	Chine IECSC
12001-26-2	Listé	Listé	Listé	Listé	Non Listé	Listé
1309-37-1	Listé	Listé	Listé	Listé	Listé	Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

SECTION 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907-2006.

Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

CLP :	Règlement de l'UE (CE) n° 1272/2008 sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage
	des substances chimiques et mélanges.
CAS :	<i>Chemical Abstracts Service</i> (Division de la Société américaine des produits chimiques).
EINECS :	<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> ; Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
TSCA :	<i>Toxic Substances Control Act</i> ; l'inventaire des produits chimiques américain.
DSL :	<i>Domestic Substances List</i> ; l'inventaire des produits chimiques canadien.
AICS :	<i>Australian Inventory of Chemical Substances</i> ; l'inventaire des produits chimiques australien.
ECL :	<i>Existing Chemical List</i> ; liste des produits chimiques existants; l'inventaire des produits chimiques coréen.
ENCS :	<i>Japanese Existing and New Chemical Substances</i> ; substances chimiques existantes et nouvelles du Japon.
IECSC :	<i>Inventory of Existing Chemical Substances in China</i> ; l'inventaire des substances chimiques existantes en Chine.

Texte intégral des mentions-H en référence à la section 3

Non classé.

Déclaré au lecteur

Les informations contenues dans cette FDS sont fournies avec toutes les données pertinentes de manière complète et juste. Cependant, sans aucune garantie sur leur étendue et leur exactitude absolues. Cette FDS a été mise sur pied afin de fournir des mesures de sécurité préventives pour les utilisateurs ayant reçu une formation professionnelle. L'utilisateur doit porter un jugement indépendant sur l'applicabilité de cette fiche de données sous des conditions particulières. Si tel est le cas, nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages. Conformément à l'article 31, paragraphe 5 de REACH, la FDS doit être fournie dans une langue officielle du ou des États membres où la substance ou le mélange est mis sur le marché, à moins que l'État membre destinataire en question n'en dispose autrement. Il convient également de noter que cette FDS est applicable aux pays ayant l'anglais pour langue officielle.



Fiche de Données de Sécurité
Conforme au règlement (UE) N°. 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Version : 2.1/FR
Date de révision : 26/10/2018
Dernière révision : 24/08/2020

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles caractérisent le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité. Ceci ne représente aucune garantie de la propriété du produit.